

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
11 - AUDE
ARRONDISSEMENT
LIMOUX
CANTON
QUILLAN

Nombre de conseillers	7
• en exercice	7
• présents	
• votants	
• absents	
• exclus	

De la commune de LA FAJOLLE
Séance du 09 novembre 2022 à 14 heures 00
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. SAN FRANCISCO MARC

Etait présents :

CASTEL RICHARD Jacqueline, FREU FRANÇOISE
GONZALEZ NIDE, VINCESH - NONDARTON MARC

Etait excusés :

CANET ANDRE - DESCOUS RENE

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Etait absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Freu Françoise

Délibérations :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le .

Fait à LA FAJOLLE, le 09 novembre 2022

La séance est ouverte à 14h.

ORDRE DU JOUR:

Délibération:

1. Vote des taux de l'agence de l'eau 2013
 2. Adhésion à la mission de médiation du CDG 11
 3. CEN: dérogation de maîtrise d'ouvrage: autorisation au Maire de signer.
 4. SNACT = Rencorellement assurance: autorisation au Maire de signer.
 5. Exinction de l'éclairage public la nuit.
- Questions diverses
- Réception de la note
 - Décoration de Noël

I - Vote des taux de l'agence de l'eau 2013

Des taux de l'agence de l'eau pour 2013 restent identiques à ceux de 2012 soit:

- Redevance pour pollution domestique = 0,28 euros/m³
- Redevance pour interdiction des réservoirs = 0,16 euros/m³

Pour = 5 Contre = 0 Abs = 0

I - Adhésion à la mission de médiation préalable du CDG 11.

Cela concerne les villages avec un employé sur des décisions administratives dévotables, la médiation préalable est obligatoire et obligatoire.

Il y a lieu d'adhérer à la mission préalable de médiation du centre de gestion II.

Pour = 5 Contre = 0 Abs = 0

II - CEN: Dérogation de maîtrise d'ouvrage: autorisation au Maire de signer

Le CEN souhaite réguler des actions en faveur de la biodiversité et en relation avec la gestion publique dans le cadre du règlement de la gestion publique sur des parcelles communales.

Il y a lieu d'autoriser le Maire à signer la dérogation de maîtrise d'ouvrage.

Pour = 5 Contre = 0 Abs = 0

II - SNACT = Rencorellement assurance: autorisation au Maire de signer

Il y a lieu de rencorellement le contrat d'assurance de la commune en 2012 = 1379,17 euros

proposition pour 2013 = 1423,46 euros incluant en plus une garantie auto-collaborateur pour un montant de 197,12 euros compris soit une différence de 44,29 euros

Pour = 5 Contre = 0 Abs = 0

IV - Exinction de l'éclairage Public la nuit

Il est proposé une période d'essai de 3 mois de
maintenir à 5h du matin.

Pour = 5

Contre = 0

Abs = 0

III - QUESTIONS DIVERSES

- Renouvellement du Docteur ROUET.

Question mise en attente.

Demande d'une Réunion avec tous les Noyers.

- Décoration de Noël

Il est décidé d'investir cette année dans des
décorations de Noël.

d'approbation du présent Compte-Rendu sera faite lors
du prochain Municipal.
La séance est close à 15h15.